



## *Dépêche 60/02*

26 avril 2002

### **Groupe de travail du 11 avril 2002 sur le logement social**

Ce groupe de travail annuel permet traditionnellement à la DPMA de faire un point d'information sur les attributions de logements aux personnels des administrations financières affectés à Paris et en région parisienne, hors activité des délégations.

En 2001, 5<sup>ème</sup> année du plan ministériel des 2150 logements, 176 logements ont été livrés (contre par exemple 149 en 2000 et 429 en 1999), dont 25 dans les Alpes-Maritimes. Le parc du ministère atteint maintenant 10 412 logements.

Les demandes nettes de logements (c'est-à-dire diminuées des annulations) qui étaient en progression constante depuis 1998 connaissent une baisse de plus de 5% en 2001 :

- 1998 : 2742 demandes effectives
- 1999 : 3167
- 2000 : 3365
- 2001 : 3182

Le taux de satisfaction est stable : 67,4% (2133 logements attribués) en 1999, 65,8% (2055 logements attribués) en 2000 et 66,2% (2108 logements attribués) en 2001.

Il faut noter que tous les agents qui ont demandé des foyers lors des traditionnelles grosses arrivées de promotions ou de mutations ont obtenu satisfaction l'année dernière.

Au-delà des chiffres de ce bilan, la CFDT est inquiète des perspectives puisque le ministère rencontre des difficultés pour trouver de nouveaux logements sociaux alors que les affectations sont de plus en plus localisées en Ile-de-France et qu'il n'y a quasiment pas de turn-over. Quand on sait qu'en raison d'une offre limitée le secteur privé ne peut répondre lui non plus aux demandes, la situation est très préoccupante.

On se rend compte également que les agents retraités ne libèrent pas toujours leur logement. C'est un motif supplémentaire d'inquiétude puisque si cette tendance se confirme, des problèmes insurmontables se poseront inévitablement lors des départs massifs à la retraite et des recrutements qui seront effectués à ce moment là.

Pour la CFDT, le ministère doit rapidement prendre les dispositions qui s'imposent et accroître sa politique de réservation de logements, en Ile-de-France, mais aussi en province en prévision de ce phénomène.

D'autres solutions doivent également être explorées pour aider les agents à se loger dans le privé, comme par exemple le cautionnement par l'Etat. La DPMA n'est pas opposée à étudier cette possibilité, mais désire

attendre la mise en place de la couverture logement universelle (CLU). La question sera toutefois réexaminée fin 2002 si rien n'a évolué en ce sens d'ici là.